



Concerne : Décision de la Conférence interministérielle Santé publique – Reprise des tests PCR pour les contacts à haut risque asymptomatiques à partir du 23 novembre 2020 – durée des périodes de mise en isolement et en quarantaine – possibilités offertes par le portail www.MaSanté.be pour réserver un test, consulter les résultats et obtenir une attestation de quarantaine

Madame/Monsieur,

Tout d'abord, nous voulons vous remercier pour votre travail considérable et votre dévouement sans faille pendant cette crise. Comme vous le savez, le test COVID-19 joue un rôle essentiel dans la stratégie de gestion de cette pandémie, bien sûr en même temps que le respect des mesures préventives nécessaires, l'isolement et la mise en quarantaine des personnes infectées et à haut risque, etc.

En date du 14 novembre 2020, la Conférence interministérielle des Ministres de la Santé a décidé d'adapter la stratégie de dépistage. Suite à l'extension et l'optimisation de la capacité de tests PCR dans notre pays, **tous les contacts à haut risque asymptomatiques, en ce compris les personnes revenant de l'étranger, seront à nouveau testés par PCR à partir du 23 novembre 2020, au jour 7 qui suit le jour du contact à haut risque.** Toutes les initiatives nécessaires seront prises pendant la semaine du 16 novembre et, donc, les premiers cas à haut risque pourront être testés à partir de la semaine du 23 novembre.

En pratique, cela signifie que les personnes identifiées comme contacts à haut risque d'une personne infectée et qui ne présentent pas elles-mêmes de symptômes obtiendront, par le biais du système de recherche des contacts, un code pour réaliser prélèvement d'échantillon. Si le contact à haut risque a eu lieu dans une collectivité (par exemple, une école ou une entreprise), le médecin coordinateur de cette collectivité sera responsable pour générer ce code. Les citoyens qui reviennent d'une zone rouge à l'étranger doivent remplir un PLF qui évalue le risque encouru. S'ils doivent être testés sur la base de leur comportement pendant leur séjour à l'étranger, ils recevront également le code d'activation par SMS. En dehors de ces situations, un médecin généraliste peut bien sûr toujours créer un code d'activation suite à sa propre analyse des risques ou pour les cas où la procédure ci-dessus ne pourrait pas être suivie.

Ils peuvent utiliser ce code pour se rendre dans un centre de tri et de prélèvement, où l'échantillon est prélevé pour un test PCR, le 7^e jour qui suit le jour du dernier contact à haut risque ou après leur retour en Belgique. Pour ce faire, ils peuvent prendre un rendez-vous via l'outil de réservation accessible via www.MaSanté.be. Le résultat du test sera également disponible via ce site.

Il est également possible de lier le test au code à 17 chiffres généré par l'app Coronalert, pour les personnes qui utilisent l'application. Ceci garantit que le résultat du test soit également intégré dans l'application, ce qui est nécessaire pour pouvoir informer des personnes repérées comme contacts à haut risque inconnus via l'application.

Si ce test est positif, le contact à haut risque est placé en isolement pendant au moins 7 jours à compter du jour où le test a été effectué. Si ce test est négatif, le contact à haut risque peut sortir de sa mise en quarantaine, mais nous voulons rappeler l'importance de maintenir une vigilance accrue pendant un total de 14 jours après le dernier contact à haut risque (tenant compte des exceptions en vigueur pour le personnel des soins).

Si aucun test n'est effectué (par exemple, pour un enfant de moins de 6 ans), ou si le résultat du test n'est pas disponible à temps, la quarantaine des contacts à haut risque asymptomatiques cesse après



10 jours à compter du jour du dernier contact à haut risque. Cette quarantaine est ensuite suivie d'une période de 4 jours de vigilance accrue.

Sur le site www.MaSanté.be, les contacts à haut risque asymptomatiques peuvent télécharger, sur la base du code obtenu via le système de recherche des contacts, un certificat de quarantaine pour leur employeur. Cette procédure vise à réduire la charge administrative qui pèse sur les médecins généralistes et leur permettre de se consacrer prioritairement aux patients symptomatiques. La durée officielle de validité du certificat de quarantaine reste de 10 jours afin de pouvoir couvrir toutes les situations.

Cela implique, pour les citoyens qui ont eu un contact à haut risque, ou qui reviennent d'une zone rouge située à l'étranger et qui ont eu un comportement plus risqué, une quarantaine de minimum 7 jours, suivie de 7 jours de vigilance supplémentaire (c'est-à-dire 7 + 7).

En annexe, vous trouverez une explication complémentaire étayant la logique de ces décisions.

Nous tenons à vous remercier une fois de plus pour votre travail acharné et vous souhaitons beaucoup de courage pour la période à venir. Dans les jours et semaines à venir, vous serez également informés de la place des tests d'antigènes sur base des analyses en cours et des projets (pilotes).

Avec nos meilleures salutations,

Pedro Facon

Commissaire du Gouvernement



ANNEX : LOGIQUE TESTING & QUARANTAINE & ISOLATION

Incubation period

- the time between the exposure to the virus and the onset of symptoms
- Covid-19: on average 5-7 days, but can be as long as 14 days

Contagiousness period

- the period during which an infected person can transmit the virus to other persons
- Covid-19: on average 2 days before the onset of symptoms until 7 days after; mild to moderate Covid-19 patients usually not contagious after 8 to 10 days following symptom onset.

Decisions

- a positively tested person has to respect isolation for at least 7 days (minimum contagiousness period) from the onset of symptoms or the moment of sampling leading to the positive test result, and as long as symptoms persist, in order to prevent that the infected person transmits the virus to other people
- a person that has had a high risk exposure to an infected person has to respect quarantine for at least 7 days (average incubation period) starting the day after the last high risk exposure to an infected person, and increased vigilance until 14 days (maximum incubation period) after the last high risk exposure to an infected person, in order to prevent that a possibly infected person that doesn't have symptoms (yet) transmits the virus to other people

Symptoms -> test

- Positive test result -> 7 days isolation from the moment of onset of symptoms, and as long as symptoms persist
- Negative test result -> no isolation

No symptoms

Has had high risk contact (HRC) -> quarantine starting the day after of the last high risk contact with an infected person (last HRC date) and nasopharyngeal sampling for PCR-test on day 7 (which is the last HRC date + 7 days); quarantine certificate mentions

- Day after last HRC date as start date of quarantine
- Last HRC date + 10 days as end date of quarantine
- That a nasopharyngeal sample for a PCR-test has to be taken on last HRC date + 7 days and that a reservation of a sampling moment can be done via the reservation tool
- A link to a website containing clear information about isolation and quarantine



- Tested and positive test result received -> 7 days of isolation from the moment of sampling; if infected person develops symptoms during isolation: 7 days isolation from the moment of onset of symptoms, and as long as symptoms persist
- Tested and negative test result received on last HRC date +7, 8, 9 or 10 -> end of quarantaine at day of reception of negative test result and increased vigilance until 14 days after last HRC date
- Not tested or tested but test result not received on last HRC date +10 -> end of quarantaine at last HRC date +10 days, as mentioned in quarantine certificate, and increased vigilance until 14 days after last HRC date

Notes

1. During the quarantine period, all people can continue telework